#### GENÈVE BRÈVES DE CONSEIL

### RUBRIQUE DESTINÉE AUX ENSEIGNANTS ET AUX ENFANTS...

# Du régime de la menace à l'exercice de la peine

#### **1. LA MENACE PLANE**

On ne se moque pas. On ne parle que lorsque le président donne la parole. On se tait lorsque quelqu'un parle.

L'acceptation de ces trois règles borde depuis deux ans le cadre institutionnel de notre conseil hebdomadaire. Les membres de cette assemblée, âgés de 11 ou 12 ans, avaient décidé en outre, au printemps 1997, que le président aurait le devoir d'avertir les participants qui ne respecteraient pas l'une ou l'autre de ces trois règles. Il avait été convenu qu'après trois avertissements, le contrevenant serait exclu du conseil. Cette décision, nulle part écrite, est demeurée cependant suspendue au-dessus de nos têtes. Des cinq présidents qui se sont succédé pendant l'année scolaire 1997-1998, aucun n'a fait usage de cette mesure. Si les institutions du conseil ont plus d'une fois vacillé, aucun avertissement dans mon souvenir n'a même été donné. Cette épée de Damoclès constituait un rempart invisible, à l'intérieur de notre institution, contre les menées «folles» de cinq ou six «bolides».

A aucun moment, notons-le, nous n'avons spécifié la durée de la sanction. Cet «oubli» faisait de la règle un fantôme au pouvoir indéfini et opaque.

Par une logique retorse dont il faudrait exhiber les ressorts, cette mesure, par le fait même de n'être ni spécifiée ni utilisée, faisait apparaître son essence: elle devenait menace, chargée de repousser celui qui s'aventure, sans définir aucune ligne de partage, aucune limite symbolique, aucun repère psychique, sinon comme un possible que l'on craint.

Maintenir cette mesure à l'écart alors que les trois règles avaient été plus d'une fois transgressées constituait un geste analogue à l'exclusion sans raison d'un membre. Nous avions bel et bien quitté le domaine du droit. Je prends naturellement ma part de responsabilité dans cet aveuglement. Rétrospectivement, je crois pouvoir dire que je craignais un usage fou de cette mesure, des exclusions en chaîne, une autodévoration du conseil lui-même, ma propre exclusion, ou une opération pour que je fasse usage de mon droit de veto qui aurait, au regard des bolides, à coup sûr disqualifié les vertus du conseil. En résumé, je craignais que notre jeune organisation ne résiste pas aux règles qui assuraient son existence: les nouveau-nés sont si fragiles... Et je souhaitais tant que ce conseil durât.

Mais, pouvais-je faire autrement? J'ai mes craintes, mes fantômes et mes héritages; ma peur du fonctionnement de ces bolides était tout à fait raisonnable. N'ont-ils pas égratigné les vies de plus d'un enseignant? Instruit par les travaux de R. Girard et de M. Serres, je me croyais à l'abri des logiques de l'exclusion. Or j'y participais, oh ruse! tout en croyant que le conseil en était préservé. Les phénomènes d'exclusion à cause desquels le conseil avait été mis en place se retrouvaient tapis au œur même de notre institution. Exclue, l'exclusion demeurait opérante. La menace de l'exclusion allait-elle abriter indéfiniment la marche cahin-caha de notre conseil? (à suivre)

> Jean Prod'hom, enseignant de 6º, Le Mont-sur-Lausanne

SI VOUS DÉSIREZ ÉGALEMENT VOUS ESSAYER À L'ÉCRITURE, ENVOYEZ VOS RÉCITS DE CONSEIL À: Claude Laplace 20, ch. des Recluses 1213 Petit-Lancy Tél. 022/792 46 82 ou 022/705 98 31 (prof.) Fax. 022/705 98 28 Claude.Laplace@pse.unige.ch

Ce titre annonce un texte qui sera édité sous forme de triptque, car trop long pour être édité en une fois, et trop intéressant pour ne pas figure dans la présente rubrique. Il nous est proposé par un enseignant du canton voisin assidu des «brèves». C. L. <u>51</u> <u>EDUCATEUR MAGAZINE</u> ps 999

#### GENÈVE BRÈVES DE CONSEIL

RUBRIQUE DESTINÉE AUX ENSEIGNANTS ET AUX ENFANTS ...

## Du régime de la menace à l'exercice de la peine

(Deuxième partie) LA RÈGLE EST RÉINVESTIE

l'automne 1998, deux présidents, ma collègue et les vingt-huit membres du conseil se sont chargés de me faire la leçon. Les bolides absents, ma peur éloignée, j'étais disposé à dessiller mes yeux et à ouvrir mes oreilles. Pour cela, les laisser faire.

Lorsque, en tant que président *ad interim,* j'ai remis aux nouveaux membres les outils du conseil précédent, je leur ai tendu à la fois les trois règles fondamentales, les maîtres mots et la sanction qu'encouraient les gêneurs.

Jonathan, le premier président, se donna pour première tâche de domestiquer la menace en maniant l'avertissement avec adresse. Dès le premier conseil, il a usé de cette mesure, faisant écrire par le secrétaire le nom des membres qui, de beaucoup ou d'un rien, ne respectaient pas l'une ou l'autre des trois règles. J'ai été stupéfait de la facilité avec laquelle Jonathan a opéré ce geste. Testait-il les moyens qu'il avait à disposition pour mener à bien sa difficile tâche? Voulait-il intuitivement instaurer la médiation rassurante de la règle? Vérifiait-il si ces outils avaient une réelle efficacité ou s'ils étaient bel et bien en ses mains?

Pendant six séances, des avertissements ont été distribués, à la volée, comme cette pluie fine et régulière qui ne mouille pas. Jusqu'à deux avertissements, mais jamais plus. La menace était en train de descendre sur terre, se faisait voir, elle et ses effets. Dite, elle exprimait ce dont elle était grosse et passait au régime du droit. Les procès-verbaux consignent l'averse: trente-quatre avertissements en six conseils. La mesure ultime serait-elle différée encore longtemps?

C'est à Béatrice, la présidente nouvellement élue, que reviendra la difficile tâche d'appliquer la sanction, c'est-à-dire d'exclure le régime de la menace pour accueillir ce-

lui du droit. Instruite par Jonathan des différents aspréparer une séance, la présidente, dès le premier conseil, a fait usage des avertissements. Et ce que je craignais est arrivé! A la fin de la seconde séance qu'elle présidait, Béatrice a fermement prononcé l'imprononçable: Louis avait transgressé à trois reprises l'une des règles fondamentales. Je n'ai pu m'empêcher de dire que l'année passée, on n'avait pas fait usage de cette règle. Et qu'elle pouvait être négociée par le conseil, remise en question. J'étais en train de tenter de disqualifier la règle et la sanction prévue, de remettre en question le rapport à la loi, pour maintenir le rêve d'un conseil pur de toute exclusion.

pects de la fonction, de ses difficultés, de la manière experte de

J'ai été sauvé par le gong. La présidente a différé la résolution de l'affaire à la semaine suivante. Allais-je pouvoir tenir à distance toute exclusion? N'était-ce pas sans espoir?

(A suivre)

Jean Prod'hom Enseignant de 6e Le Mont-sur-Lausanne

SI VOUS DÉSIREZ ÉGALEMENT VOUS ESSAYER À L'ÉCRITURE, ENVOYEZ VOS RÉCITS DE CONSEIL À: Claude Laplace 20, ch. des Recluses 1213 Petit-Lancy Tél.: 022/792 46 82 ou 022/705 98 31 (prof.) Fax.: 022/705 98 28 Claude.Laplace@pse.unige.ch

...où l'on voit les élèves se saisir des outils institutionnels (les règles) mis à disposition par l'enseignant pour l'aider à rétablir le droit au-delà de lui-même.

> 48 EDUCATEUR MAGAZINE

#### GENÈVE BRÈVE DE CONSEII

RUBRIQUE DESTINÉE AUX ENSEIGNANTS ET AUX ENFANTS ...

# Du régime de la menace à l'exercice de la peine

(Troisième et dernière partie)

LES RESPONSABILITÉS SONT ASSUMÉES

éatrice a-t-elle réfléchi? S'est-elle entretenue avec Jonathan qui l'a soutenue dans sa volonté d'exécuter la sanction? A-t-elle été insouciante?

Le jeudi suivant, après l'ouverture au rituel si important, la présidente propose au conseil d'exclure le contrevenant jusqu'à «la fin de la seconde tranche» (c'est-à-dire jusqu'à la fin de son mandat de présidente: nous renouvelons en effet le conseil quatre fois par an).

Pour les dissuader d'opérer ce geste, j'ai répété que c'était une mesure grave, qu'il n'était pas sans importance d'exclure un membre du conseil. La présidente n'a pas sourcillé, soutenue par l'ancien président. Béatrice cherchait des yeux mon assentiment. Je ne pouvais pas l'aider. C'était à elle de m'aider. J'ai baissé les yeux. C'était bien trop difficile pour moi. La punition était lourde et me paraissait insupportable pour Louis. J'ai toutefois demandé que la présidente lui donne la parole. Il ne disait rien. Je l'ai regardé à la dérobée à plusieurs reprises. Il était d'une dignité immense. Pas de ressentiment. Je m'étais donc trompé, Louis et le conseil faisaient la preuve qu'ils étaient suffisamment solides pour régler ce problème qui existait depuis plus de deux ans. Certes, j'ai cru lire dans son silence qu'il ne se sentait pas plus coupable qu'un autre. Mais il disait aussi qu'il était juste d'être sanctionné. Lui ou un autre... Mais pas trop sévèrement. Louis a demandé que le conseil décide lui-même de la durée de l'exclusion, et non pas la présidente.

Un conseil? Deux conseils? Jusqu'à la fin de la tranche? Le conseil a décidé: le gêneur ne sera exclu que pour un seul conseil. La majorité a été nette. Quant à moi je me suis abstenu. Les membres ont-ils compris que j'étais encore incapable de prendre une telle orientation? Ont-ils compris que j'appartenais encore à un autre temps, à un conseil né dans la crainte et l'urgence, ont-ils compris que la mesure prise sous la présidence de Béatrice ne pouvait relever que du seul conseil actuel?

J'ai pris conscience que la surprotection que j'avais exercée découlait d'un manque de confiance concernant les forces et les vertus des membres du conseil. Mais eût-il été judicieux de ne pas faire preuve d'extrême prudence lorsque les «bolides» de 1997 tentaient de character journe conseil? Sans Je me suis mis à croire que tout cela avait été organisé pour me faire comprendre que cette mesure était le moindre mal dans le meilleur des mondes possibles, qu'il fallait accueillir la question de l'exclusion, qu'il fallait même lui faire une place au cœur de tout système. Faire du tiers exclu un tiers exclu inclus.

Que tout cela trouve son sens sur plusieurs années, c'est ce qui me sidère: mais, finalement, on ne prend pas si aisément la mesure des héritages et des fantômes. Que l'ensemble de cette histoire se déroule précisément au rythme des décisions de Jonathan et de Béatrice mériterait d'être écrit, que notre exclu innocent du premier jour (qui payait pour n'importe quel autre membre du conseil, et pour mon silence de deux ans) soit Louis demanderait un autre récit. Que tous les membres soient là pour rendre possible ce qui est advenu et soient responsables de ce renversement, c'est l'écheveau que je souhaiterais parfois délier. Tâche infinie, dont Leibniz a fait autrefois le plan dans sa *Monadologie*. Une autre fois peut-être.

«On passe à autre chose?» demande Adrien, si souvent hors-la-loi, avec la distance de ceux qui semblent dire qu'ils n'ont besoin de rien ni de personne. L'exclusion de Louis l'aurait-elle remué? Il fait beau dans la classe presque nue. Adrien joint ses mains l'une contre l'autre au-dessus de la tête. Il intercepte les rayons du soleil pour projeter sur le sol, à égale distance de chacun des membres du conseil, une ombre. Nous n'avons pas encore fini de croiser des

> Jean Prod'hom Enseignant de 6° Le Mont-sur-Lausanne

SI VOUS DÉSIREZ ÉGALEMENT VOUS ESSAYER À L'ÉCRITURE, ENVOYEZ VOS RÉCITS DE CONSEIL À: Claude Laplace 20, ch. des Recluses – 1213 Petit-Lancy Tél. 022/792 46 82 ou 022/705 98 31 (prof.) Fax 022/705 98 28

Claude.Laplace@pse.unige.ch

fantômes.